UQÀM | Département d'histoire
FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

PLAN DE COURS

HIS2060-10-11	DIDACTIQUE DE L'HISTOIRE I
Numéro du cours	Titre du cours

HIVER 2022	3	MARDI - DE 18H A 21H (GROUPE 10) AU A-2780
Session	Nombre de crédits	Horaire et local

Coordonnées de l'enseignante :

JOANIE DUBUC	Cliquez ici	DUBUC.JOANIE@UQAM.CA	Cliquez ici
Nom et prénom		Courriel	

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Sur rendez-vous

TABLE DES MATIERES

1 Intention d'apprentissage générale 2
2 Contenu du cours 2
3 Modalités du cours 2
4 Évaluations : Descriptions et Modalités 3
4.1 Descriptions des évaluations 3
4.2 À propos des Notes 4
4.3 Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation 4
4.4 Modalités de retard dans la remise des travaux 4
4.5 Modalités de consultation des travaux et des examens 4
4.6 Modalités d'évaluation de la langue 4
4.7 Modalités d'évaluation des enseignements 4
5 Calendrier du cours 5
6 Quelques ouvrages de références 6
7 Réglements 7
7.1 Règlement nº 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat 7
7.2 Document et Informations additionnelles 8
7.3 Règlements pédagogiques du département d'histoire 9
7.4 Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement 10
7.5 Compétences Professionnelles Développées 11

1 INTENTION D'APPRENTISSAGE GÉNÉRALE

Ce cours atelier vise à former les étudiant.e.s à concevoir des situations d'apprentissage de l'histoire adaptées à divers contextes d'enseignement et divers types d'élèves dans une perspective de développement des compétences visées par le programme de formation, à piloter ces situations d'apprentissage pour les contenus historiques, à faire apprendre et à évaluer la progression des apprentissages et le degré d'acquisition des compétences des élèves.

NOTE : Cours obligatoire dans votre cheminement. Il est préalable au stage II.

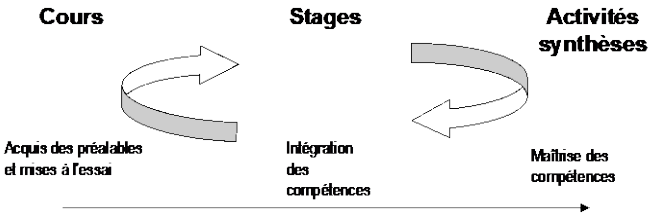
2 CONTENU DU COURS

Le cours traitera des éléments suivants :

- Fondements didactiques (l'histoire, l'enseignement, l'apprentissage) ;
- Le programme de formation et la discipline «Histoire et éducation à la citoyenneté» aux deux cycles du secondaire : orientations, visées, compétences et objets d'étude ;
- Planification de situations d'apprentissage et construction de situations-problèmes en histoire ;
- Élaboration de projets interdisciplinaires ;
- Catégories de savoirs et stratégies pédagogiques ;
- Matériel didactique : analyse critique et modalités d'exploitation ;
- Nouvelles technologies de l'information et enseignement de l'histoire ;
- Évaluation des apprentissages ;
- La recherche actuelle en didactique de l'histoire : grands axes, méthodologies et principaux résultats.

L'atelier prépare aux stages d'enseignement.

En effet, Les cours assurent l'acquisition des connaissances, des habiletés (mises en situation) et attitudes (réflexions, rétroactions) requises au développement d'une compétence.
Les stages et les activités synthèses en assurent l'intégration et la maîtrise (situations vécues).



3 MODALITÉS DU COURS

Ce cours **hybride** se découpe en module d'enseignement thématiques. Ainsi, les séances de cours seront offertes en ligne asynchrone (capsules permettant une approche de type « classe inversée » notamment), en ligne synchrone (au besoin) et en présentiel et leurs durées varieront en fonction des contenus abordées lors de chacune d'elles.
Notons que l'approche pédagogique favorisée implique un travail de réflexion constant enrichi au fil des séances et des lectures, visionnements, ateliers, etc. qui complètent les séances en présence et virtuelles et que les étudiant.e.s seront amené.e.s à travailler individuellement et en équipe.

4 ÉVALUATIONS : DESCRIPTIONS ET MODALITÉS

SOMMAIRE	Pondération	Date de remise ou d'examens
Atelier « Quizz des définitions »	**10 pts.**	23 janvier 23h55 max.
Examen INTRA	**25 pts.**	1er mars
Atelier « La PH » (équipe de 6)	**10 pts.**	8 mars 14h, puis 21 mars 23h55 max.
Atelier « Première planif courte »	**10 pts.**	3 avril 23h55 max.
Atelier « Critique d'activité » (équipe de 2)	**10 pts.**	En séance, 5 avril
Travail de fin de session : SA-É	**30 pts.**	**Oral :** 19 avril **Écrit :** 24 avril 23h55 max.
Métacognition	**5 pts.**	24 avril 23h55 max.

4.1 DESCRIPTIONS DES ÉVALUATIONS

1. Ateliers

1.1 Quizz des définitions (10 pts) - Individuel

Atelier associé à une séance de cours asynchrone.
À partir de sa « lecture » et de son visionnement de plusieurs « outils » mis en ligne sur Moodle (et Panopto) ou évoqués dans ces outils, l'étudiant.e. devra compléter une fiche d'atelier en format word de façon totalement autonome et la déposer sur moodle avant la séance de cours suivante.

1.2 La PH (10 pts) - Individuel et groupe

À partir de sa « lecture » du chapitre qui lui sera assigné en début de session, l'étudiant.e devra participer à la séance collaborative proposée en classe inversée puis compléter une fiche d'atelier visant à proposer une synthèse de l'ouvrage ainsi découvert. Cette synthèse, ou « topo explicatif » devra être rendue par écrit sous la forme d'un texte (introduction, développement, conclusion, rédigé en garamond 10, interligne 1,5, 4 pages environ) et être éventuellement accompagnée de figures.

Critères d'évaluation : la synthèse est bien structurée, elle est rédigée dans un français standard digne d'un travail universitaire, elle répond à la consigne.

1.3 Première planif. courte (10 pts) - Duo

Il s'agit d'un atelier amorcé en cours et dont le but est de formuler par écrit la planification de l'une des périodes de la SA-É de fin de session.

Critères d'évaluation (somme des points) :
- Respect du PFEQ (+ PA et cadres d'évaluation) en fonction du public visé (1 pt.)
- Respect des étapes d'une SAÉ (4 pt.)
- Présence et pertinence de tous les éléments nécessaires à la mise en place de la SA (2 pts.)
- Clarté des consignes (1 pt.)
- Présentation (forme) (1 pt.)
- Français écrit (1 pt.)

1.4 Critique d'activité (10 pts) - Duo

Il s'agit d'un atelier réalisé intégralement en cours et dont le but est de formuler par écrit des commentaires constructifs à propos de la planification soumise à évaluation au duo.

Critères d'évaluation (somme des points) :
- Pertinence des commentaires selon les consignes données en cours (8 pts.)
- Présentation (forme) (1 pt.)
- Français écrit (1 pt.)

2. Examen (25 pts) - individuel

Il s'agit d'un examen en deux parties (questions courtes + une question à développement) portant essentiellement sur le programme de formation de l'école québécoise, sa structure, les éléments qui le composent et sur les notions et concepts qui nous permettent de le comprendre (compétence, concept, représentation, etc…)

Précisions à propos de l'évaluation :
- 17 pts. pour la partie I : courtes questions de connaissances (les notes de cours ne seront pas admises)
- 8 pts. pour la partie II : une question à développement (les notes de cours seront admises)

3. Travaux de fin de session

3.1 SAÉ (30 pts) - individuel

Consigne : vous devez concevoir un document présentant une SA-É clé en main de 3 à 5 séances (plus ou moins) pour aborder l'étude de l'une des réalités sociales au programme du premier ou deuxième cycle du secondaire, les

compétences et concepts qui l'accompagnent ainsi qu'une technique. Même si les outils d'évaluation ne sont pas « à construire », vous devez annoncer comment vous envisagez d'évaluer les apprentissages de vos élèves.
Vous devrez présenter cette SA-É dans le cadre de la « Foire aux outils » de la séance 13 puis la rendre par écrit.

Critères d'évaluation (somme des points) :

- Respect des étapes d'une SAÉ (4 pts.)
- Cohérence entre les étapes de la SAÉ (1 pt.)
- Respect du PFEQ (+ PA et cadres d'évaluation) en fonction du public visé (1 pt.)
- Présence et pertinence de tous les éléments nécessaires à la mise en place de la SA (6 pts.)
- Clarté des consignes (1 pt.)
- Application de la technique (1 pt.)
- Développement des concepts (4 pts.)
- Pertinence de la SA (1 pt.)
- Originalité de la SA (1 pt.)
- Réalisation pratique et artistique (2 pts.)
- Français écrit (3 pts.)
- Présentation orale (5 pts.)

3.2 Métacognition (5 pts) - individuel

À l'issue de la session, l'étudiant.e sera amené.e à compléter une fiche visant à faire le bilan de ses apprentissages.

Critères d'évaluation : l'étudiant.e présente clairement ses idées, dans un français standard convenable, son propos est clair, structuré, elle/il fait preuve d'esprit de synthèse.

4.2 À PROPOS DES NOTES

À l'issue du cours les points acquis à chacun des travaux seront additionnés pour obtenir le nombre de points total. Ce total correspond à une note exprimée en lettre.

A+, A, A- : Excellent ; l'étudiante ou l'étudiant a dépassé les attentes
B+, B, B- : Très bien ; l'étudiante ou l'étudiant a atteint les attentes
C+, C, C- : Bien ; l'étudiante ou l'étudiant a atteint presque totalement les attentes
D+, D : Passable ; l'étudiante ou l'étudiant a atteint partiellement les attentes
E : Échec

La grille d'équivalence points/lettre est la suivante :

91 et + = A+	82-84 = B+	73-75 = C+	64-66 = D+
88-90 = A	79-81 = B	70-72 = C	60-63 = D
85-87 = A-	76-78 = B-	67-69 = C-	0-59 = E

4.3 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – Règlements pédagogiques.

4.4 MODALITÉS DE RETARD DANS LA REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de **5 %** par jour ouvrable – Règlements pédagogiques.

4.5 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

4.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du *Guide* - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

4.7 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (http://www.evaluation.uqam.ca/).

5 CALENDRIER DU COURS

La progression des apprentissages se décompose en intentions. Chacune de ces intentions nécessite un temps de préparation par l'étudiant.e (AVANT), un.e ou plusieurs séance.s synchrone.s (SÉANCE) et des lectures (ou autres) complémentaires (APRÈS). Chaque étudiant.e devra organiser son horaire en fonction de ces « balises ».

Légende :

□ Capsule vidéo (Bloc Panopto du Moodle)	□ Discussion	□ Texte écrit (Voir Moodle)
□ À faire/atelier à réaliser en autonomie	□Présentation théorique	□ Soutien de la professeure
Évaluation totale ou partielle en séance	J'attire votre attention	**SÉANCE EN LIGNE**

Note : Les durées sont à titre indicatif (sauf pour les capsules)

Intention 1 **Mise en contexte et annonce de la question générale :** ***Comment se préparer à enseigner et enseigner l'histoire aujourd'hui, en région montréalaise ?*** ✪	
SÉANCE 1 **EN LIGNE SYNCHRONE** 11 janvier 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □ « Je, enseignant.e en US au secondaire » (1h) ○ Présentation du plan de cours (30 min.) ○ □ La didactique (10 min)
SÉANCE 2 **Asynchrone** apprentissage autonome	○ □ « Pourquoi une réforme » (5 min.) *Voir bloc Panopto dans Moodle* ○ □ « PFEQ vers US » (17min 42sec.) *Voir bloc Panopto dans Moodle* ○ □ PFEQ HEC/HQC (2h) *Voir consignes dans Moodle* ○ □ « Quizz des définitions » (1h) *Voir consignes dans Moodle*
	APRÈS • Remise de l'atelier « Quizz des définitions » le 23 janvier 23h55 max.
SÉANCE 3 **EN LIGNE SYNCHRONE** 25 janvier 18h-21h	○ □ Correction de l'atelier « Quizz des définitions » (1h) ○ ★ □ « Donc, pour enseigner l'histoire… » (PFEQ) ○ □ Consignes « Première planif. courte » (duo/ choix SAÉ)
Intention 2 **S'initier aux grands principes de trois processus que suggère l'enseignement de l'histoire au secondaire au Québec aujourd'hui : les SAÉ, la conceptualisation et la démarche de recherche en histoire**	
SÉANCE 4 **EN LIGNE SYNCHRONE** 1er février 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □□ Activité, projet et autres SAÉ (1h30) – *séance captée* ○ Mise en place des duos + choisir une réalité sociale (20 min.) ○ □ « Première planif. courte » : bâtir un gabarit de planification d'une activité sur 1 période
AVANT À **consulter** en prévision de la séance du 8 fév.	• □ « Concept.uallisation » (15:36 min) *Voir bloc Panopto dans Moodle*
SÉANCE 5 8 février 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □ « Société Occidentale » (1h30) *Aucune préparation* ○ ★ □ Donc, pour enseigner l'histoire (SAÉ et conceptualisation) ○ □ Consignes de l'atelier « Trois processus »
AVANT À **réaliser** en prévision de la séance du15 fév.	• Voir consignes de l'atelier « Trois processus » en ligne à partir du 16 février à 9h00.
SÉANCE 6 15 février 13h30-21h Départ toutes les heures	○ Accueil (5 min.) ○ □« Trois processus » (1h30) en équipe de 3
	APRÈS • □ « Je me prépare à enseigner » • □ « Première planif. courte »
Intention 3 **Synthèse des apprentissages (étape 1)**	
SÉANCE 7 22 février 18h-21h	• Accueil (5 min.) • □« Contenu incontournable » (1h30 min.)

SÉANCE 8 1er mars 18h-21h	**EXAMEN**
Intention 4 **Réfléchir au transfert didactique de la recherche actuelle vers la classe : la PH**	
AVANT À **réaliser** en prévision de la séance du 8 mars	• □ Le chapitre de *Les six concepts de la pensée historique*. de Seixas, P. et Morton, T. (2013) Modulo qui vous a été attribué (1h) • □ « Première planif. courte »
SÉANCE 9 **EN LIGNE SYNCHRONE** 8 mars 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □ « La PH » (2h)
APRÈS • □ « La PH » (env. 2h) – remise le 21 mars 23h55 max. • □ « Première planif. courte »	
Intention 5 **Appliquer les grands principes de la planification en US au secondaire aujourd'hui au Québec**	
SÉANCE 10 22 mars 18h-21h DIDACTHÈQUE	○ Accueil (5 min.) ○ □ Les outils pour enseigner ○ □ « Les outils pour enseigner »
APRÈS • □ « Première planif. courte »	
SÉANCE 11 29 mars 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □ « Première planif. courte » ○ ….
APRÈS • Remise de l'atelier « Première planif. courte » le 3 avril 23h55 max.	
SÉANCE 12 5 avril 18h-21h DIDACTHÈQUE	○ Accueil (5 min.) ○ □ « Critique d'activité » (2h) ○ □ □ Conférence/atelier « Jeu discussion historique » (Récitus) (1h)
SÉANCE 13 **BIMODAL** 12 avril 18h-21h	○ Accueil (5 min.) ○ □ « SA-É »
Intention 6 **Intégration**	
SÉANCE 14 19 avril 14h-18h DIDACTHÈQUE	○ Accueil (5 min.) ○ « FOIRE » (2h) ○ □ « Métacognition » (20 min.) ○ □ Ouverture (10 min.)
APRÈS • Remise de la SA-É le 24 avril 23h55 max.	

6 QUELQUES OUVRAGES DE RÉFÉRENCES

ASTOLFI, J.P., DAROT, É., GINSBURGER-VOGEL, Y., & TOUSSAINT, J. (1997). *Mots-clés de la didactique des sciences.* Bruxelles : de Boeck, Pratiques Pédagogiques.

**** ETHIER, M-A., LEFRANÇOIS, D., & JOLY-LAVOIE A. (2018). *Mondes profanes. Enseignement, fiction et histoire.* Québec : PUL.**

JOHNSON, M. (1979). *L'histoire apprivoisée*. Montréal : Boréal Express.

***** MARTINEAU, R. (2010). *Fondements et pratiques de l'enseignement de l'histoire à l'école. Traité de didactique.* Québec : P.U.Q.**

RAYNAL, F., & RIEUNIER, A. (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés. Apprentissage, formation, psychologie cognitive.* Paris : ESF.

RAYMOND, D. (2006). *Qu'est-ce qu'apprendre et qu'est-ce qu'enseigner. Un tandem en piste !* Québec : AQPC.

REY, B., STASZEWSKI, M. (2004). *Enseigner l'histoire aux adolescents*. Bruxelles : de boeck

7 RÉGLEMENTS

7.1 RÈGLEMENT Nº 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e)e, l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement nº 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

7.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1er cycle :
Un *Guide* pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce *Guide* est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce *Guide* veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM (Règlement no 5), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement no 8 des études de cycles supérieurs :
Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du Règlement no 8. Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique no 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :
Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/

7.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation (Règlements pédagogiques) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations ;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues ;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
  - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
  - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note ;
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale ;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit ;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants ;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable ;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat ;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème ci-dessous – **applicable aux cours spécifiques du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026 :**

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
91 % et plus	A+	4,3	Excellent
88 % - 90 %	A	4,0	
85 % - 87 %	A-	3,7	
82 % - 84 %	B+	3,3	Très bien
79 % - 81 %	B	3,0	
76 % - 78 %	B-	2,7	
73 % - 75 %	C+	2,3	Bien
70 % - 72 %	C	2,0	
67 % - 69 %	C-	1,7	
64 % - 66 %	D+	1,3	Passable
60 % - 63 %	D	1,0	
59 % et moins	E	0,0	Échec

7.4 POLITIQUE Nº 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE Nº 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel **:**

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'agression sexuelle - usage de la force. Exemples : Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel / actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. **Cyber harcèlement** (internet-courriels-textos) : la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles sans son consentement - explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. Exemples : Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. Exemple : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne. La Politique s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, et identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique :** Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique - de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité / Un milieu de travail ou d'études néfaste - **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscents / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la Politique nº 16 et la Politique nº 42.
Formation : Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886 harcelement@uqam.ca
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- CALACS (Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

7.5 COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES

Légende P : les objectifs premiers du cours recoupent l'ensemble de la compétence ciblée.
X : des liens peuvent être faits avec certaines composantes de la compétence ciblée.

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétences	Niveau de développement attendu[1]	Sommaire des modalités d'évaluation
Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.		
- Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'ils puissent favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ;	Sensibilisation	*« Première planif courte », SA-É*
- Manifester une compréhension critique de son cheminement culturel et en apprécier les potentialités et les limites ;	Sensibilisation	*« Critique d'activité », SA-É*
- Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves.	Sensibilisation	*« Première planif courte », SA-É*
Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.		
- Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone	Maîtrise	*un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit*
- Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement	Maîtrise	*Lors de ses interventions à l'oral (…) l'étudiant. s'exprime avec un langage soutenu et utilise les termes du vocabulaire relatif à la discipline.*
Compétence 3 : Concevoir des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		
- Concevoir correctement des activités d'enseignement-apprentissage variées et d'un niveau de complexité raisonnable permettant la progression des élèves dans le développement de leurs compétences	Sensibilisation	*« Première planif courte », « Critique d'activité », SA-É*
Compétence 4 : Piloter des situations d'enseignement apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et du développement des compétences visées dans le programme de formation.		
- Guider, par des interventions appropriées, les élèves dans la réalisation de tâches d'apprentissage	Sensibilisation	*Dans le cadre du cours, l'étudiante ou l'étudiant doit envisager lors de l'écriture de ses activités, SAÉ, projet, les moyens pour guider les élèves dans la réalisation des tâches d'apprentissage qu'elle/il conçoit pour eux.*
- Animer les élèves dans l'accomplissement d'un travail coopératif	Sensibilisation	

[1] ***Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues*** = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il s'inscrit par rapport à la compétence concernée
Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation
Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 10 : coopérer avec l'équipe-école, les parents, les différents partenaires sociaux et les élèves en vue de l'atteinte des objectifs éducatifs de l'école		
- Contribuer de manière pertinente aux travaux de l'équipe enseignante	Sensibilisation	*« Critique d'activité », « La PH »*
- Critiquer de façon constructive les réalisations de l'équipe et apporter des suggestions novatrices en matière pédagogique	Sensibilisation	*« Critique d'activité », « La PH »*
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		
- Repérer, comprendre et utiliser les ressources (littérature de recherche et littérature professionnelle, réseaux pédagogiques, associations professionnelles, banques de données) disponibles sur l'enseignement	Sensibilisation	*« Quizz des définitions », Intra, « La PH »*
- Préciser ses forces et ses limites, ainsi que ses objectifs personnels et les moyens pour y arriver	Sensibilisation	*SA-É*
- Mener une démarche d'analyse réflexive de manière rigoureuse sur des aspects précis de son enseignement	Sensibilisation	*« Quizz des définitions », « Critique d'activité », SA-É*